

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 04 MAI 2017

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, MARECHAL Jérôme, NAVILLE Catherine, PISANI Eric, REMY Alain

Absents : MENONI Andrea

Absents excusés : DESALMAND Joël (a donné procuration à LANOVAZ-DETURCHE Valérie), MARECHAL Edwige, PINGET Philippe (a donné procuration à DEAGE Patricia)

Madame Isabelle BRON est nommée secrétaire de séance.

1. Avis sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée :

Le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer les transferts de charges associés au transfert des compétences présentées ci-dessous, et d'en mesurer les conséquences sur les montants des attributions de compensation perçues par les communes membres.

Pour rappel, le conseil communautaire a modifié l'intérêt communautaire concernant la compétence « équipements sportifs et culturels » et défini l'intérêt communautaire (art. 7.3) comme suit :

« Sont d'intérêt communautaire :

- Complexe sportif du gymnase du collège de Reignier-Esery ;
- Complexes de tennis sur le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève. »

Evaluation des charges transférées (sur rapport de la CLECT)

Conformément à l'article nonies C du code général des impôts, l'évaluation des transferts de charges doit porter sur la compétence transférée dont l'intérêt communautaire a été modifié à compter du 1^{er} avril 2016, soit la création, l'aménagement et la gestion des équipements tennistiques.

Il convient donc d'approuver l'évaluation des transferts de charges liées aux compétences précitées, sur la base du rapport de la CLECT annexé à la présente délibération et dont il est donné lecture.

Il est proposé d'approuver l'évaluation des charges transférées, sur la base du rapport de la CLECT qui définit les montants suivants :

Reignier-Esery : - 24 693 € pour 12 mois (- 18 520 € pour 9 mois)

Monnetier-Mornex-Esserts-Salève – 2 350 € pour 12 mois (- 1 763 € pour 9 mois)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport de la CLECT qui lui est présenté ;
- APPROUVE la modification de l'attribution de compensation des communes concernées comme suit :

Commune	AC versée en 2015	AC versée pour 2016	AC versée à compter de 2017
Monnetier-Mornex	31 489 €	29 726 €	29 139 €
Reignier-Esery	713 651 €	695 131 €	688 958 €

- CHARGE M le Maire de transférer cette décision à M le Président de la Communauté de Communes Arve et Salève.

2. Attribution de subventions 2017 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que des demandes de subventions ont été déposées en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser

- 200,00 € à l'association « Les Cavaleurs » ;
- 100,00 € au Lycée Guillaume Fichet ;
- 514,61 € à l'ADMR Les Tourelles.

3. Ouverture de crédits au budget :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'une facture doit être mandatée au compte 2231 et qu'il n'y a pas de crédits inscrits au budget primitif à ce compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'ouverture de crédits suivante :

- 020 : diminution de crédits - 3 000 €
- 2231 : augmentation des crédits + 3 000 €

4. Embauche pour remplacement de congés :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante, qu'en raison de l'augmentation du volume de travail de l'employé technique et de ses congés, il est nécessaire d'embaucher quelqu'un sous contrat pour la saison estivale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de lancer un appel à candidature pour une période allant du 12 Juin 2017 au 08 Septembre 2017. Il charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette affaire.

5. Attribution lot 1 désamiantage marché de construction d'une extension de l'école maternelle :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite à la délibération n° 11/2013 du 16/03/2017, le Marché A Procédure Adaptée pour le lot 1 désamiantage dans le cadre de la construction de l'extension de l'école maternelle a été lancé.

Une publicité a été faite sur la plateforme de dématérialisation mp74, l'avis est paru dans un journal local et a été affiché à la porte de la Mairie. Trois offres dont deux dématérialisées ont été déposées.

Monsieur le Maire présente ensuite le rapport d'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à l'entreprise LEI Désamiantage pour un montant de 16 780,00 € HT.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

6. Questions diverses :

- **Information sur le dossier de réquisition d'un terrain sur la commune par M le Préfet pour l'aire d'accueil de grand passage**
- **Soirée Fête des Mères le 24/05/2017 dès 19h30.**